

*Questions orales***LES FINANCES**

LA POLITIQUE FISCALE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le député de Vancouver-Est a interrogé le premier ministre sur le nombre de Canadiens dans la misère qui atteint maintenant plus de 3.5 millions. Ni le premier ministre ni le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'ont semblé trop préoccupés par la situation. De fait, les réponses que nous avons obtenues laissaient entendre que le gouvernement ne songeait pas à mettre sur pied d'ici peu de nouveaux programmes pour aider les pauvres. La question que je veux poser au premier ministre est la suivante: sait-il qu'un bill maintenant rendu à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre entraînera une augmentation disproportionnée des impôts des pauvres par rapport à ceux des riches?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, de toute évidence, le député se trompe lorsqu'il dit que nous ne faisons rien pour aider les pauvres. Nous avons mis sur pied toute une série de programmes spécialement destinés aux pauvres en chômage. Nous sommes en train d'appliquer ces divers programmes qui coûteront environ 2 milliards de dollars au gouvernement et au peuple canadien. Le député exagère donc un peu en disant que nous ne faisons rien.

Quant au seuil de la pauvreté, le député sait que, sous bien des aspects, il s'agit d'un chiffre arbitraire. Il est d'ailleurs contesté par le Conseil du bien-être social qui se sert lui-même des chiffres à cet égard. Il est difficile de s'entendre sur une définition de la pauvreté et je pense que c'est un peu simpliste de tracer une ligne et de dire que tout ceux dont le revenu se situe en-dessous de cette ligne vivent dans la pauvreté. Le seuil de la pauvreté se situe beaucoup plus haut qu'il y a quelques années. Il change constamment. Cela veut dire que, généralement, les Canadiens s'enrichissent. Puisque les Canadiens moyens s'enrichissent, cela veut dire que le revenu des pauvres moyens est plus élevé qu'il ne l'était il y a dix ans. Il s'agit donc d'une notion conceptuelle controversée et je serais heureux d'en discuter avec les députés d'en face qui hochent la tête parce qu'ils n'y connaissent rien.

M. Broadbent: Madame le Président, le premier ministre continue de nous montrer qu'il se préoccupe énormément des problèmes des pauvres. Une chose est certaine: un gouvernement qui veut améliorer le sort des pauvres n'augmenterait pas les impôts des pauvres plus qu'il n'augmente ceux des riches. C'est évident.

LES CONSÉQUENCES DU PROJET DE LOI POUR LES FAMILLES À FAIBLE REVENU

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, dans ce contexte, je veux demander au premier ministre s'il trouve normal, le Conseil canadien de développement social ayant déclaré qu'une famille de trois personnes au revenu de \$18,000 par an vit dans la pauvreté, que la Chambre soit appelée à débattre un projet de loi qui vise à augmenter de 23 p. 100 les impôts de cette famille, quand une famille de trois personnes dont le revenu est de \$100,000 par an verra ses

impôts augmenter de seulement 10.5 p. 100, soit moins de la moitié. S'il trouve que ce n'est pas juste, aura-t-il au moins la décence de promettre à la Chambre de modifier le projet de loi en vue de supprimer cette injustice?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député est manifestement en train de débattre le bill proprement dit. Nous aurons tout loisir de le faire durant les séances de la Chambre. Si les néo-démocrates veulent proposer des amendements, ils peuvent se renseigner auprès du député qui est assis à côté du leader pour savoir comment présenter un amendement et comment se déroule le débat dans ces cas-là.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le premier ministre s'en moque manifestement. Il s'occupe de ses amis riches, met Pitfield au Sénat et trouve un emploi à \$900 par jour à Macdonald, mais il ne lève pas le petit doigt pour aider les pauvres de notre pays. Voilà notre premier ministre.

Il vient de parler en termes nobles d'un amendement présenté par le NPD. Je voudrais lui demander ceci à brûle-pourpoint: si le Nouveau parti démocratique propose un amendement en vue de supprimer cette injustice—à savoir que l'augmentation d'impôt est deux fois moindre pour les riches que pour les pauvres—le premier ministre acceptera-t-il pour une fois d'agir au lieu de se contenter de parler de nobles principes et s'engagera-t-il au nom du gouvernement à appuyer cet amendement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député nous dit d'agir au lieu de parler. S'il se décide à agir et propose son amendement, nous saurons peut-être ce qu'il a en tête.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE CHÔMAGE DANS LES RÉSERVES

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, en l'absence du ministre des Affaires indiennes, je vais adresser ma question au ministre de l'Emploi. Il y a plus de 200,000 chômeurs chez les Indiens inscrits et nous n'arrivons pas à découvrir ce qu'il est advenu du Fonds de développement économique à l'intention des Indiens, ce fonds de quelque 345 millions de dollars dont on a annoncé la création en même temps que celle du Fonds de développement de l'Ouest et dont 45 millions devaient être dépensés avant la fin du mois. Cela étant, je me demande si le ministre ne pourrait pas aider son collègue des Affaires indiennes à retrouver cet argent. Le taux de chômage se situe entre 60 et 80 p. 100 dans la plupart des réserves. La situation est désespérée. Aurait-il également l'obligeance de dire à la Chambre combien d'autochtones indiens seront embauchés dans le cadre du programme qui sera mis sur pied en vertu de l'entente qu'il s'apprête à signer avec le gouvernement provincial?